

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 1^{er} JUILLET 2024

Le 1^{er} juillet 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 25 juin 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 19

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël,
LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, , adjoints,
ALLARD Mickaël, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : GUÉRY Louis (pouvoir à LECOURT Sylvie), BONNAVENTURE Mickaël (pouvoir à DAVY Jean-Luc), CLÉMOT Dany (pouvoir à MOGUET Françoise), DUPUIS Virginie (pouvoir à ATANI Béatrice), LANGLAIS Hélène (pouvoir à CARDOEN Jean-Marie), THIBAUT Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle)

Absents excusés : CERRÉ Christelle, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier

Absents : Néant

Secrétaire de Séance : FREULON Véronique

DCM N° 2024 – 053 : COURS DE GYMNASTIQUE – CREATION DE COURS DE PILATES ET CARDIO -TARIFICATION à compter du 01/09/2024

Monsieur le Maire fait savoir qu'à partir de la rentrée de septembre 2024 les cours suivants vont être dispensés le jeudi :

- GYM DOUCE (cours déjà existant)
- GYM TONIQUE (cours déjà existant)
- PILATES x2 (cours à l'essai)
- CARDIO (cours à l'essai)

Il précise que les activités PILATES et CARDIO seront des activités à l'essai et ne seront confirmées que si le nombre de nouveaux adhérents est suffisant.

Il propose les nouveaux tarifs suivants :

- **GYM DOUCE, TONIQUE et CARDIO : 105 € par an payables en 1 fois à l'inscription.**
- **PILATES : 120 € par an payables en 1 fois à l'inscription.**
- **TARIF DEGRESSIF pour le 2^{ème} cours (cas où une même personne est inscrite à deux cours différents): 85 € par an payables en 1 fois à l'inscription.**

Les périodes durant lesquelles la commune ne serait pas en mesure de dispenser les séances de gymnastique (absence du professeur ou autre) feront l'objet d'un remboursement proratisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions de Monsieur le Maire.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGE EN ANJOU.

Fait et délibéré les jour, mois et an, ci-dessus
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20240701-DCM2024-053-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024